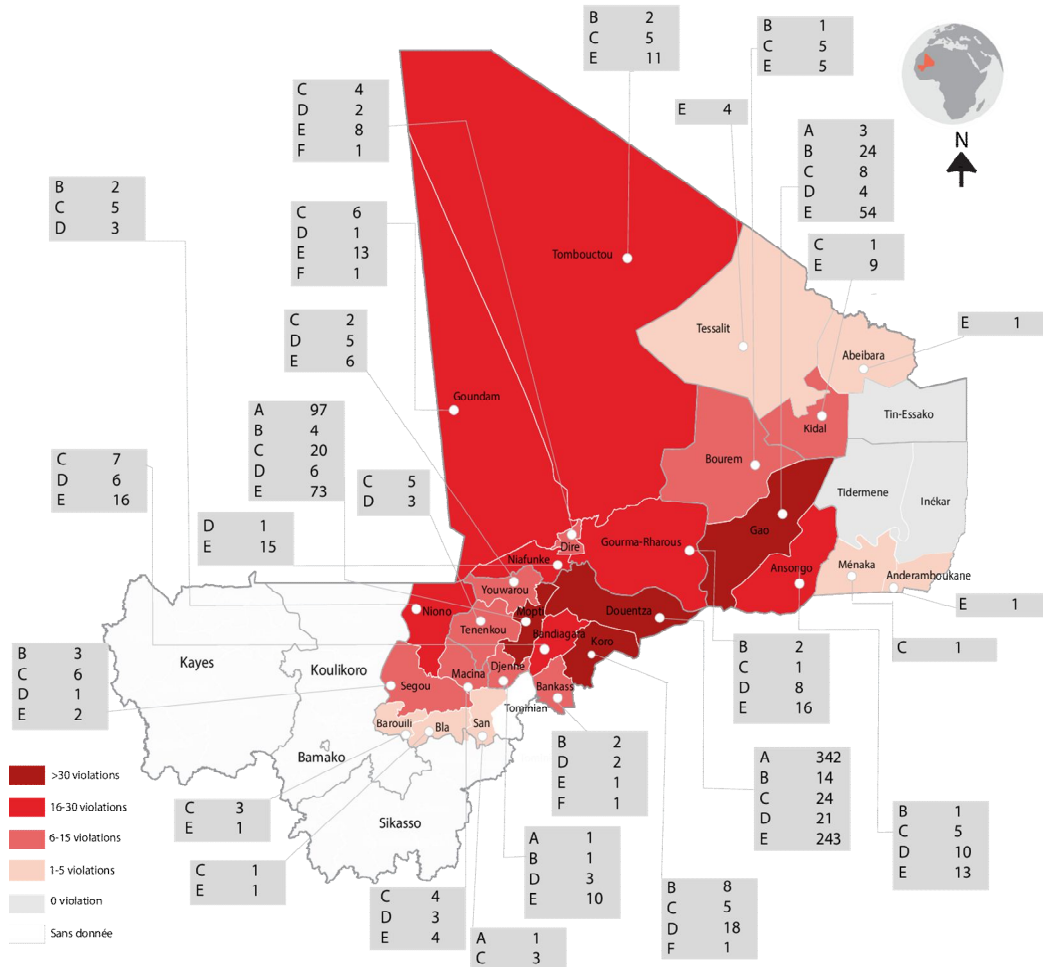


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION MALI

N° 6 - JUIN 2021



A. Mouvement de population forcé : Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité, Déplacement interne forcé en raison d'intempéries/catastrophe naturelles, Restrictions à la liberté de mouvement, Retour forcé, Refoulement.

B. Droit à la vie : Assassinat, Meurtre, Mort par engin explosif.

C. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique : Coup, blessure, mutilation, Blessure ou mutilation par engin explosif, Menace, Violence psychologique/émotionnelle, Viol, Agression sexuelle, Grossesse forcée, Exploitation sexuelle et prostitution forcée, Mariage forcé, Discrimination, Torture et traitement cruel et inhumain.

D. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée, Amputation et/ou détention arbitraire et illégale, Enlèvement et recrutement par les forces ou groupes armés, Séparation familiale, Trafic d'être humain, traite ou esclavage, Exploitation économique et travail forcé.

E. Droit à la propriété : Vol, extorsion, pillage, Destruction de biens personnels, Incendie volontaire, Taxe illégale, Occupation illégale de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public, Destruction de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public.

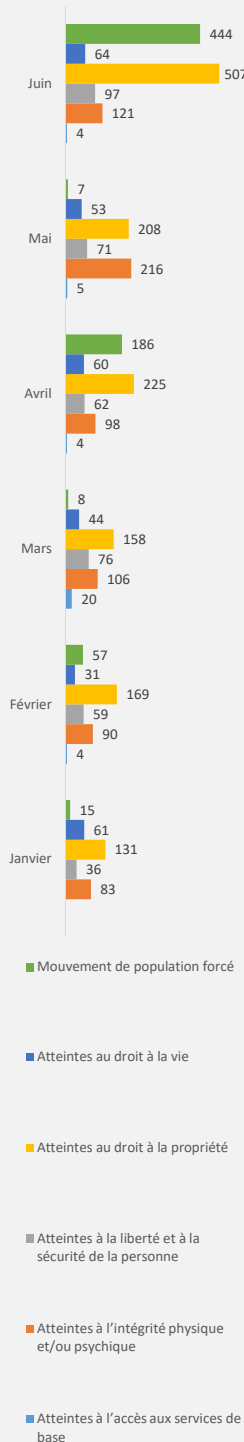
F. Atteintes à l'accès aux services de base : Déni de ressources, d'opportunités et/ou d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et hygiène, justice, état civil, ressources économiques), Blocage, détournement ou refus de l'aide humanitaire, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces et groupes armés.

I - Aperçu de l'environnement de sécuritaire et de protection

Nombre de violations en Juin: 1237

Nombre de violations en 2021: 3580

Tendances des violations par catégorie



Résumé des tendances en 2021

Depuis janvier 2021 un total de 3580 violations a été enregistré par le système de monitoring de protection. Les incidents ont augmenté de façon drastique au mois de juin, atteignant un niveau le plus élevée depuis l'introduction du monitoring de protection. Cette augmentation est attribuée à la registration des mouvements de population forcés suite aux attaques de village dans la région de Mopti. Les attaques ont systématiquement été accompagnés par des atteintes au droit à la propriété (vols/extorsion/pillages et des incendies volontaires) qui ont plus que doublé ce mois-ci. La catégorie des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique a encore réduit après un pic au mois de mai. Les atteintes à la liberté et à la sécurité montrent une tendance d'augmentation depuis le début de l'année.

Nomination de Choguel MAIGA premier ministre

Le 07 juin 2021, Choguel MAIGA a été nommé premier ministre par le président de la transition, le Colonel Assimi GOITA. Président du comité stratégique du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques – un regroupement d'organisations et de partis d'opposition qui avait amorcé la contestation populaire contre IBK au printemps 2020, Choguel MAIGA a présenté ses priorités en tant que premier ministre de transition qui se résument en ce qui suit : l'amélioration de la sécurité, des réformes politiques et institutionnelles, l'organisation d'élections crédibles, la lutte contre la corruption, la fin de l'impunité et la satisfaction d'une part importante de la demande sociale. Il s'est aussi prononcé pour l'avancement de l'application de l'accord d'Alger, de manière "intelligente". Le programme présenté est très ambitieux. Des analystes sont sceptiques par rapport à la réalisation de ces priorités étant donné la période courte d'ici les élections.

Annnonce de la fin de l'opération Barkhane

Le président français Emmanuel Macron a annoncé au cours d'une conférence de presse le 10 juin «la fin de l'opération Barkhane en tant qu'opération extérieure ». Selon le président français, l'opération Barkhane sera remplacée par une mission de soutien dont l'objectif restera inchangé, à savoir la lutte contre le terrorisme.

La raison invoquée était que les Etats concernés ne remplissaient pas leurs responsabilités dans la lutte contre le terrorisme au Sahel et la nécessité d'avoir plus d'implications des autres acteurs militaires, comme la Force Takuba. Cette critique de la France n'est néanmoins pas nouvelle. Mention a été fait aux changements du Gouvernement au Mali et des différends entre la France et le Gouvernement de la Transition sur la question de dialogue avec les groupes radicaux. La lassitude au sein de l'opinion publique française concernant l'engagement de la France au Sahel peut également avoir joué un rôle étant donné que des élections présidentielles sont prévues en France l'année prochaine. Les conséquences du retrait des forces françaises sont difficiles à évaluer. Il est peu clair si les changements seront profonds et entraîneront des nouvelles orientations stratégiques de l'Etat malien au plan sécuritaire et quel rôle joueront les forces françaises dans les opérations militaires en cours. Les modalités et le calendrier de ce changement de dispositif seront « précisés dans les semaines à venir », a indiqué Emmanuel Macron.

La CMA tire un bilan « peu élogieux » de l'Accord d'Alger

La Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) a annoncé son insatisfaction par rapport à la mise en œuvre de l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali. La CMA a fait cette annonce lors d'une conférence de presse animée à l'occasion du 6ème anniversaire de l'Accord. L'accord serait dans ses aspects périphériques et les aspects de fond ne sont pas touchés jusque-là, a déploré la CMA. « On prend du temps pour négocier, pour faire la paix et pour signer des accords, mais on ne prend jamais du temps pour appliquer ces accords », a indiqué Mohamed Ould Ramadane, porte-parole de la CMA. Entre autres points déplorés dans la mise en œuvre de l'Accord, le porte-parole de la CMA a parlé du manque des moyens pour les autorités intérimaires installées dans les régions du nord, l'inachèvement du mécanisme opérationnel de coordination (MOC), la non-implication des personnes déplacées dans la mise en œuvre de l'Accord et la non-révision de la Constitution pour prendre en compte les revendications politiques de la CMA, dont la réorganisation des régions du nord.

Mouvement de population : Le Cluster Protection a enregistré ce mois-ci 6 mouvements de population rapportés par 5 rapports flash. Il s'agit de 4 déplacements déclenchés par des attaques de village et 2 déplacements déclenchés par des affrontements des groupes armés non étatiques et des menaces d'attaque. Tous les déplacements étaient internes. Au village de Mogui, dans la commune de Koumbewel Koundia, cercle de Douentza, des mouvements de 135 ménages ont été documentés suite à une attaque de village par des groupes radicaux. Aussi à Ménaka, le village de Emalintaghasste, commune de Inhinta a été attaqué par des personnes armées non identifiées. 11 hommes ont été assassinés, des maisons incendiées et le bétail emporté. Cette attaque a déclenché un mouvement de population de 350 ménages vers Ménaka. Dans la région de Tombouctou, au village de Lerneb un affrontement entre des groupes armés a déclenché un mouvement massif de 196 ménages repartis sur cinq sites au cercle de Goundam. Le mécanisme RRM a aussi rapporté des ménages déplacés aux cercles de Al Ourch et Niafounke. Au cœur de ce violent affrontement se trouve un conflit territorial de Lerneb. Les affrontements répétitifs entre groupes armés à Lerneb continuent à exposer la population civile aux multiples risques. En outre, ils engendrent des tensions intercommunautaires entre les fractions Ould Driss et Tourmouz. Une trentaine de ménages en provenance du village de Nantimore se sont déplacés au chef-lieu de la commune de Kewa suite aux menaces d'attaques proférées par les groupes radicaux. Dans la commune de Sio, les hameaux de Kaoubouki et Kouna-Daga ont été attaqués le 17 juin. 67 ménages ont quitté le hameau de Kaoubouki et 50 ménages le hameau de Kouna -Daga pour se réfugier au village de Kouna, commune de Sio.

Augmentation des attaques de village au centre

Les attaques de village ont nettement augmenté ce mois-ci avec un total de 10 attaques recensé par rapport aux 3 attaques de village le mois dernier. Les attaques sont souvent accompagnées par des vols de bétails, de pillages et des incendies volontaires des maisons et greniers. Le nombre des personnes touchées par des incendies volontaires n'a cessé d'augmenter au cours du dernier semestre. Ces offensives menées par les groupes armés non étatiques visent à causer des déplacements forcés pour qu'ils puissent consolider leur présence dans des lieux stratégiques au début de la saison de pluies

Les attaques recensées ce mois-ci ont causé des larges pertes de moyens de production et de bétail. Ils ont également causé des morts par balles perdues et à cause des incendies volontaires. Lors de l'attaque de deux hameaux (Kaoubouki et Kouna-Daga) dans la commune de Sio, cercle de Mopti, deux jumeaux âgés de 4 mois ont trouvé la mort dans le feu le 17 juin. Il est à souligner que des attaques et la destruction des biens indispensables à la survie de la population civile est interdite. Toutes les parties au conflit, y compris les groupes armés non-étatiques et les groupes d'auto-défense ont l'obligation d'épargner les personnes et leurs biens, conformément au DIH et des normes de droit international coutumier.

Dinangourou : village « encerclé »

Malgré l'accord intercommunautaire conclu dans le cercle de Koro en février, censé assurer la libre circulation des habitants, le village de Dinangourou est encerclé par des groupes radicaux depuis début mai. Un schéma similaire comme celui du village Farabougou dans le cercle Niono (encerclé entre octobre 2020 et mars 2021) peut être identifié avec une présence accrue des groupes armés et une recrudescence de la violation inter-communautaire et des incidents sécuritaires résultant d'une escalade de conflit. Plusieurs affrontements ont eu lieu à Dinangourou entre des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et des groupes radicaux avec un nombre élevé de victimes du côté des groupes radicaux. Dans le cas de Dinangourou, les groupes radicaux accusent la population de collaborer avec les FDS, d'où une raison majeure pour eux d'encercler le village afin de limiter la libre circulation et l'accès de la population aux services de base. Depuis début mai, la population locale se retrouve privée de déplacement pour accéder à la foire de Koro afin de se ravitailler en denrées de première nécessité. L'accès aux localités de l'autre côté de la frontière, au Burkina Faso est aussi entravé par la présence de groupes armés. L'isolement du village a été aggravé par le sabotage du réseau téléphonique qui empêche toute communication de la communauté et rend l'aide humanitaire coordonnée très difficile.

Déclaration de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur l'impunité généralisée au Mali

Michelle Bachelet, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a appelé les autorités maliennes de briser le cycle de l'impunité et de mener des enquêtes rapides, approfondies, impartiales et efficaces sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, y compris celles commises par l'armée. Au cours des six premiers mois de 2021, la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA a enregistré 617 atteintes aux droits humains commises par des groupes armés, dont 165 homicides. Cela représente une augmentation de quelque 37% par rapport aux 449 atteintes aux droits de l'homme documentées d'août à décembre 2020. En outre, la MINUSMA a enregistré une forte augmentation des violations commises par des acteurs étatiques au cours du premier semestre 2021 - passant de 53 violations enregistrées entre août et décembre 2020 à 213 violations entre janvier et juin de cette année. Les tendances rapportées par la MINUSMA Section Droit de l'homme peuvent être confirmées par le Cluster protection, qui a enregistré dans la même période 313 assassinats et meurtres et 383 enlèvements. Le nombre des violations attribuées aux acteurs étatiques est néanmoins très bas et l'on note 52 violations présumées d'être sous-rapportées par peur de représailles.

Dinangourou : village « encerclé »

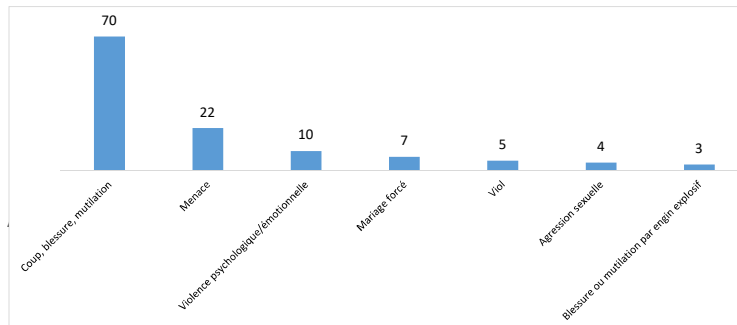
L'encercllement du village, notamment les restrictions à la liberté de mouvement et le déni de l'accès aux services de base a des effets graves sur la population civile. La limitation ou l'arrêt complet des activités agricoles et économiques impacte la sécurité alimentaire de la communauté. Le risque d'une attaque de village augmente avec l'encercllement et contribue à une détresse psychologique considérable au sein de la population. Les risques des atteintes à l'intégrité physique et psychique, les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à la liberté et de la sécurité de la personne sont aussi élevés dans un tel contexte. Tous ces facteurs contribuent à une situation humanitaire de détresse avec un accès humanitaire extrêmement limité ou même impossible. Si on regarde le cas de Farabougou, des bonnes pratiques et leçons apprises applicables aux villages encerclés ont été identifiés : la médiation est primordiale pour la désescalade du conflit et la résolution de la situation d'encercllement. Il est donc important de travailler sur base de mécanismes communautaires existants pour baisser la tension et négocier une libre circulation et l'accès aux services de base de la population locale. En plus, pour assurer l'accès humanitaire, la négociation humanitaire est un outil efficace pour sensibiliser les parties au conflit à leurs obligations selon le droit international, notamment la protection des civils, la protection des biens indispensables à la survie de la population civile ainsi que l'obligation des parties au conflit d'autoriser et faciliter le passage rapide et sans encombre de secours humanitaires destinés aux personnes civiles dans le besoin. L'implication directe des acteurs militaires dans l'acheminement de l'aide humanitaire risque de brouiller les lignes entre les opérations militaires et humanitaires, complexifie l'accès humanitaire et met à risque la population civile. Les principes humanitaires et le principe de la distinction doivent être respectés par tous les acteurs. En cas d'activités militaires et humanitaires dans la zone, un séquençage des actions est nécessaire, coordonné et communiqué sous la coordination civilo-militaire (CMCoord). Les escortes armées ne doivent être utilisées qu'en dernier recours, dans des cas exceptionnels, et uniquement lorsqu'une série de critères clés sont remplis, comme le soulignent les directives du IASC sur l'utilisation d'escortes armées pour les convois humanitaires.

II - Tendances par incident

Typologies de violations (documentées)	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Atteintes au droit à la propriété	131	169	158	225	208	507	0	0	0	0	0	0
Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	83	90	106	98	216	121	0	0	0	0	0	0
Atteintes au droit à la vie	61	31	44	60	53	64	0	0	0	0	0	0
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	36	59	76	62	71	97	0	0	0	0	0	0
Mouvement de population forcé	15	57	8	186	7	444	0	0	0	0	0	0
Atteintes à l'accès aux services de base	0	4	20	4	5	4	0	0	0	0	0	0
Total	326	410	412	635	560	1237	0	0	0	0	0	0

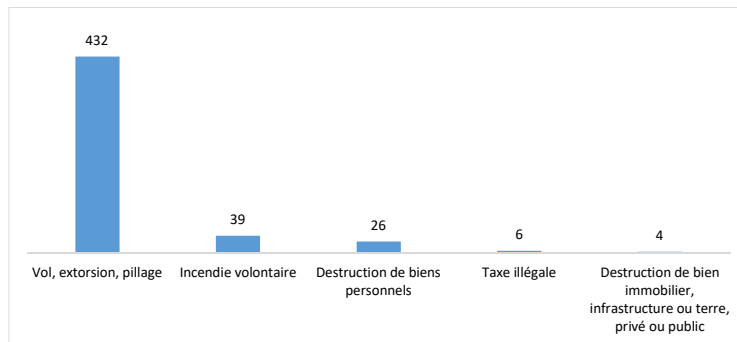
Avec un total de 1237 violations enregistrées au mois de juin par le système de monitoring de protection, les incidents ont augmenté de manière drastique avec un nombre des violations le plus élevé depuis l'introduction du monitoring de protection au Mali. L'augmentation du nombre des violations est caractérisée par les mouvements de population et des atteintes au droit à la propriété qui ont eu lieu dans le contexte des attaques des villages au centre du pays. Avec une nette augmentation des violations recensées au plateau Dogon, notamment les cercles de Douentza, Koro et Bandiagara, les effets positifs des accords de paix locaux signés au début de l'année semble se fragiliser. Les attaques de village ont nettement augmenté (un total de 10 attaques enregistrées). Ces offensives par des groupes armés non étatiques visent à causer des déplacements forcés pour qu'ils puissent consolider leur présence dans des lieux stratégiques au début de la saison de pluies. Elles sont souvent accompagnées par des vols de bétails, de pillages et des incendies volontaire des maisons et greniers.

Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique



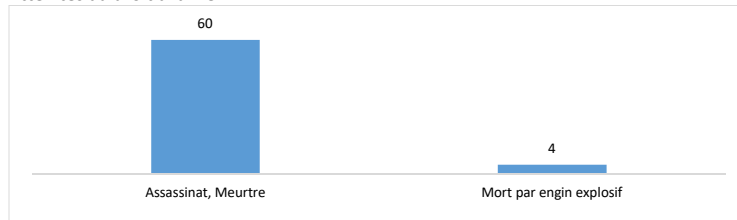
Avec total de 121 violations enregistrées sous la catégorie des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, le niveau est resté élevé malgré une réduction considérable par rapport au dernier mois, pendant lequel presque le double des violations a été recensé. Les coups/blessures/mutilations est encore le type des violations le plus fréquent, après une forte augmentation des menaces recensé le mois dernier. Douentza et Mopti sont les cercles le plus touchés.

Atteintes au droit à la propriété



Les atteintes au droit à la propriété ont depuis le début de l'année augmenté de façon graduelle et atteignent un pic avec 507 incidents recensés au mois de juin. Il s'agit majoritairement des vols, extorsions et pillages. Une partie significative des victimes continue d'être touchés dans des axes routiers (19%). Cela est néanmoins une réduction par 34%. La plus grande partie des vols/extorsions/pillages s'est produit ce mois-ci aux domiciles des victimes lors des attaques de village (68%). Les attaques de villages recensés ont largement été accompagné par des vols de bétails, de pillages et des incendies volontaire des maisons et greniers. Le nombre des personnes touchés par des incendies volontaires n'a cessé d'augmenter au cours du dernier semestre. Aussi le nombre de destructions de biens personnels atteint un pic ce mois-ci, lies à l'augmentation des attaques de village.

Atteintes au droit à la vie



Aussi la catégorie des atteintes au droit à la vie recense avec 60 meurtres/mutilations et 4 morts par engin explosif le nombre le plus élevé depuis le début de l'année. Les hommes sont majoritairement touchés (95%). 58% des atteintes au droit à la vie sont attribués aux personnes armés non identifiés et 30% aux groupes radicaux. La plus grande partie des incidents se sont produits dans la région de Mopti (45%) et Gao (41%).

Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne



Les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne ont également recensé une nette augmentation les derniers mois et atteint un pic au mois de juin. Les cercles de Douentza et Koro ont enregistré le plus grand nombre des enlèvements qui se sont produits en contexte des conflits inter-communautaires ce mois-ci. La majorité des atteintes au droit à la liberté et à la sécurité est attribuée aux personnes armées non identifiées (49%) suivi par des groupes radicaux (36%).

III - Tendances par région

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total	%
Gao	101	101	85	72	135	133	0	0	0	0	0	0	627	18%
Kidal	1	7	15	18	23	15	0	0	0	0	0	0	79	2%
Ménaka	11	2	9	6	8	2	0	0	0	0	0	0	38	1%
Mopti	60	152	134	366	218	947	0	0	0	0	0	0	1.877	52%
Ségou	103	87	89	57	57	43	0	0	0	0	0	0	436	12%
Tombouctou	50	61	80	116	119	97	0	0	0	0	0	0	523	15%
Total	326	410	412	635	560	1237	0	0	0	0	0	0	3.580	100%

Le nombre de violations a augmenté de façon drastique ce mois-ci avec plus que le double des violations enregistré qu'au mois dernier. Cela est attribué à la grande partie des violations (77%) qui a été documenté à Mopti au mois de juin. Les incidents enregistrés dans la région Gao sont restés au même niveau. Tombouctou et Ségou ont vu des légères réductions. Les violations rapportées de Ménaka et Kidal sont restées limitées.

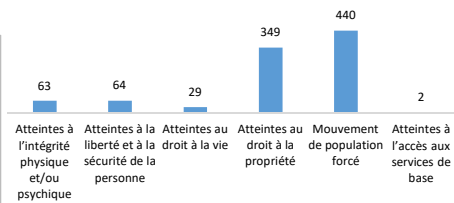
Région de Mopti

Avec un record de 947 violations enregistré par région, Mopti reste l'épicentre de la violence ce mois-ci, caractérisé par une augmentation des attaques de village, accompagné par des larges mouvements de population et vols/extorsions/pillages (atteintes au droit à la propriété).

- Toutes les catégories des violations sauf les atteintes à l'intégrité physique/psychique ont nettement augmenté
- Les cercles de Mopti (200 violations) Douentza (644 violations) restent les cercles les plus touchés
- Les hommes sont les plus touchés par la violence (40%). Cependant, un nombre élevé des enfants (150 filles, 80 garçons) a également été touché, presque uniquement par des déplacements forcés

- ↘ Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- ↗ Atteintes à la liberté et à la sécurité
- ↗ Atteintes au droit à la vie
- ↗ Atteintes au droit à la propriété
- ↗ Mouvement de population forcé
- ↗ Atteintes à l'accès aux services de base

- 8 attaques de villages ont été rapportées (cercles de Bandiagara, Douentza, Mopti, Djenné)
- 4 mouvements de population (preventifs ou suite à des attaques) se sont produits aux cercles de Douentza, Djenné, Mopti



[Analyse]

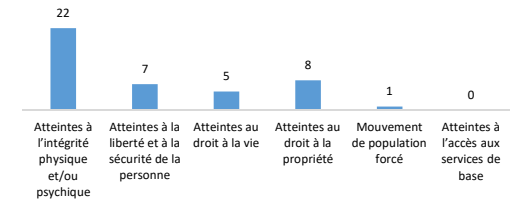
A part les atteintes au droit à la propriété et des mouvements forcés des populations qui ont touché un grand nombre des civils ce mois-ci, aussi une forte augmentation des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne a été observée. Une augmentation des enlèvements de 58% par rapport au mois dernier a été enregistrée. Les cercles majoritairement touchés sont les cercles de Douentza et Koro.

Région de Ségou

Le nombre des violations enregistrées dans la région de Ségou a avec 43 violations enregistrées légèrement réduit.

- Malgré une réduction recensée, les atteintes à l'intégrité physique/psychique restent la catégorie la plus élevée
- Les cercles de Ségou et Macina sont les plus touchés. Niono recense avec 10 violations le nombre de violations le plus bas depuis début 2020, confirmant une accalmie observée au cercle les derniers mois
- La majorité des victimes dans la région de Ségou sont des agriculteurs

- ↘ Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- = Atteintes à la liberté et à la sécurité
- ↗ Atteintes au droit à la vie
- ↘ Atteintes au droit à la propriété
- = Mouvement de population forcé
- = Atteintes à l'accès aux services de base



[Analyse]

A Ségou, les incidents de protection ont diminué et représentent que 3% du total des violations enregistrées. Cela est une grande différence par rapport au début de l'année. Les premiers trois mois les violations recensées à Ségou représentaient entre 20-30% du total des violations. La réduction des incidents constatée depuis avril est attribuée à une accalmie dans la région.

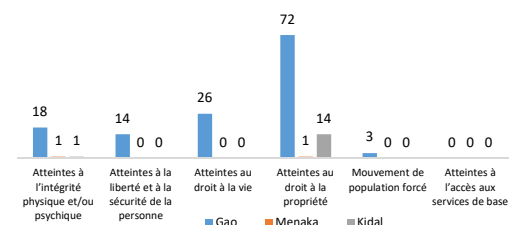
Régions de Gao, Ménaka et Kidal

Le nombre des violations enregistrées à Gao (133) est resté à un niveau élevé. À Ménaka et Kidal le nombre des violations documentées reste limité.

- Les atteintes au droit à la propriété restent la catégorie la plus élevée
- Dans la région de Gao, les commerçants et éleveurs sont les plus touchés par des violations. Lieu principal est le centre de la ville/village
- 91% des violations commises dans la région de Gao sont attribuées aux groupes armés non identifiés

- ↘ Atteintes à l'intégrité physique/psychique
- = Atteintes à la liberté et à la sécurité
- ↘ Atteintes au droit à la vie
- ↗ Atteintes au droit à la propriété
- ↗ Mouvement de population forcé
- = Atteintes à l'accès aux services de base

- 2 attaques de villages ont été rapportées au cercle de Gao et au cercle de Ménaka
- 1 mouvement de population au cercle de Ménaka déclenché par l'attaque de village



[Analyse]

Après une réduction des violations enregistrées à Ansongo les derniers deux mois, le cercle a encore vu une augmentation avec un total de 29 violations enregistrées. Les violations enregistrées au cercle de Gao ont légèrement diminué. La région reste néanmoins fortement touchée par l'insécurité et la présence des groupes armés non étatiques.

Région de Tombouctou

Tombouctou a vu une légère réduction des violations ce mois-ci.

- Malgré une légère réduction, les atteintes au droit à la propriété et les atteintes à l'intégrité physique/psychique restent les deux catégories les plus élevées
- Gourma-Rharous et Goundam sont les cercles les plus touchés
- L'axe routier est le lieu principal où les violations se produisent dans la région de Tombouctou

↘ Atteintes à l'intégrité physique/psychique

↗ Atteintes à la liberté et à la sécurité

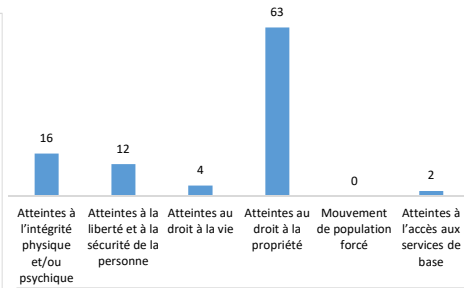
↗ Atteintes au droit à la vie

↘ Atteintes au droit à la propriété

= Mouvement de population forcé

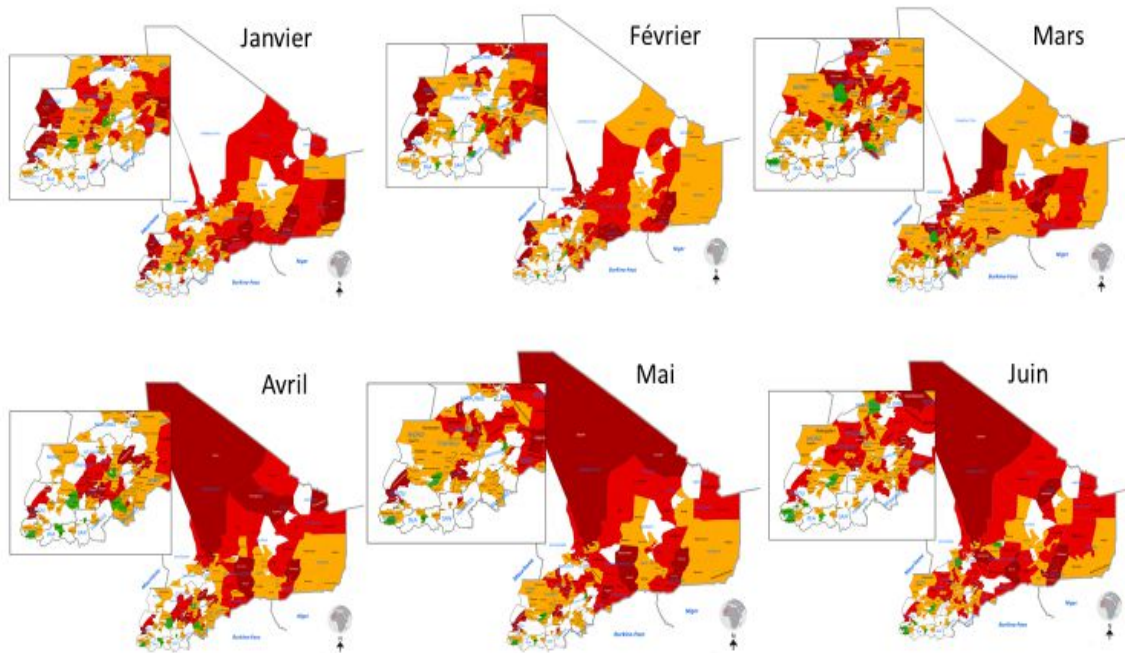
↘ Atteintes à l'accès aux services de base

- Un mouvement de population a été rapporté dans la commune de Lerneb, cercle de Goundam



[Analyse] Dans le cercle de Niafunké, des individus armés affiliés aux groupes radicaux ont procédé à une sensibilisation de porte à porte au début du mois dans certains villages de la commune de Soboundou, pour demander à la population leur coopération afin de faciliter l'identification et l'arrestation des bandits. L'augmentation des activités criminelles, des atteintes au droit à la propriété et l'impunité des violations dans l'absence des agents de l'Etat augmente le soutien au sein de la population aux groupes armés qui disent sécuriser et stabiliser des zones.

IV - Indice de risque



Légende des niveaux de l'indice des risques de protection		
4	>= 20 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « critique ». Les risques de protection sont extrêmement élevés et graves (notamment en termes de violations graves, du niveau de violence et du déplacement forcé de population). Les capacités d'autoprotection et de réduction des risques (mécanismes communautaires, services étatiques, services et acteurs humanitaires) sont inexistantes, trop faibles ou inefficaces. Cette situation demande une attention particulière du Cluster Protection et des acteurs pertinents, notamment en termes de réponse, de plaidoyer et de mobilisation de ressources.
3	15- 19 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « sérieuse ». Les risques de protection sont très élevés (violations graves, niveau de violence et déplacement forcé de population). Les capacités d'autoprotection et de réduction des risques sont insuffisantes.
2	6 - 14 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « modérée ». Les risques de protection sont élevés et les capacités d'autoprotection et de réduction de ces risques peuvent être renforcés. Un suivi doit être effectué afin de répondre aux besoins immédiats des populations pour renforcer les mécanismes existants et réduire les facteurs potentiellement aggravants.
1	<= 5 Points	La situation de protection dans cette zone est jugée « stable ». Les risques de protection existants sont réduits grâce aux capacités d'auto-protection des communautés ou à la présence de services et structures communautaires et acteurs de protection qui assurent la prise en charge des victimes.

La sévérité de protection mesurée par l'indice de risque est basée sur la perception de l'environnement de protection, collectée via des informateurs clés dans 180 communes sur une base mensuelle. L'indice n'est pas établi uniquement sur les incidents de protection rapportés au cours du mois, mais se compose de 15 questions qui considèrent aussi les différentes menaces présentes, les services de protection disponibles, la vulnérabilité et les capacités de la population civile à s'auto-protéger et prévenir les risques de protection, dans chaque commune. L'indice de risque de protection permet d'évaluer le développement de la situation de protection au fil du temps et dégager des tendances géographiques de sévérité de protection.

La région de Ségou a vu une amélioration de l'environnement de protection au cours du premier semestre 2021. La plus grande partie des communes montre un indice de risque 'modéré'. La situation de protection dans les communes des cercles de Niono s'est largement stabilisée au cours des derniers mois avec un accès amélioré des services et une réduction des menaces.

Aussi la situation dans les communes du cercle de Baroueli est devenue plus stable avec une meilleure présence des autorités étatiques et la capacité des structures communautaires renforcée à travers des séances de dialogue organisé au niveau de la commune. Néanmoins, la situation de protection dans la zone de la rive gauche du fleuve, notamment les communes de N'Koumandougou, Souba et Farako reste « sérieuse » avec une forte présence des groupes armés non étatiques et des risques accrus contre la population civile.

La situation de protection est instable dans la région de Mopti, avec tous les niveaux de sévérité de protection observés, allant de stable à critique dans une zone concentrée, qui peut rapidement s'aggraver. La situation de protection est donc fluide. Les cercles de Youwarou et Tenenkou ont tendanciellement connu une détérioration de la situation de protection avec le début de l'hivernage. La sévérité de protection au plateau Dogon (Koro, Bankass, Bandiagara, Douentza) est largement restée « sérieuse ».

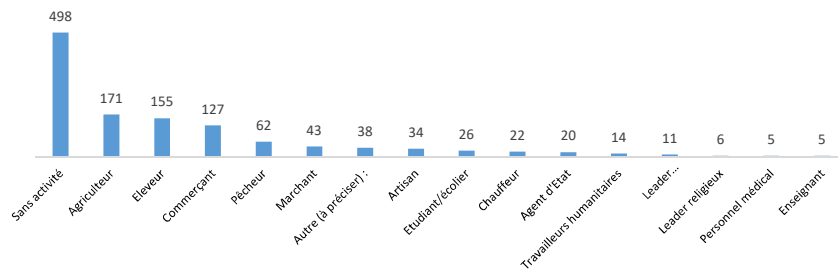
La sévérité de la protection est restée essentiellement inchangée dans la région de Tombouctou, avec la grande partie des communes dans les cercles de Goundam, Ghourma-Rharous et Diré et est jugée « sérieuse ». Au cercle de Tombouctou, la commune de Salam est jugée « critique » avec les risques de protection graves et les capacités d'autoprotection largement inexistantes.

Dans la région de Gao, la grande partie des communes des cercles de Gao et Bourem sont variées entre un indice de risque « modérée » et « sérieuse ». Le cercle d'Ansongo reste une zone où la sévérité de protection est largement considérée « sérieuse » et « critique » depuis le début de l'année, sans perspectives apparentes de stabilisation.

A Ménaka, les risques de protection existent, mais sont considérés limités en l'absence des problèmes de cohésion sociale rapportés et d'entrave à la liberté de mouvement des populations. Kidal a cependant connu une nette détérioration de la situation de protection jugée « sérieuse » dans la majorité des communes.

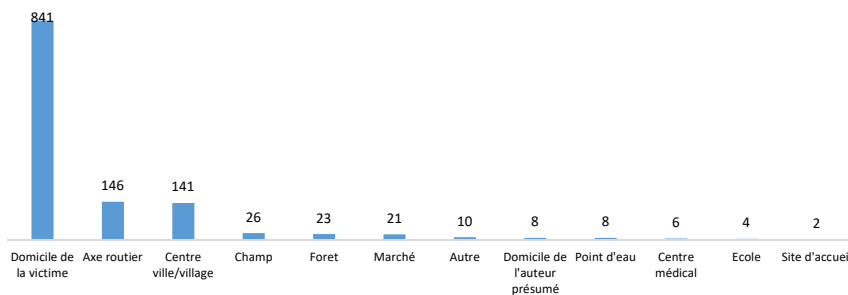
V - Auteurs, victimes et lieux et horaires de violations

Statut socio économique



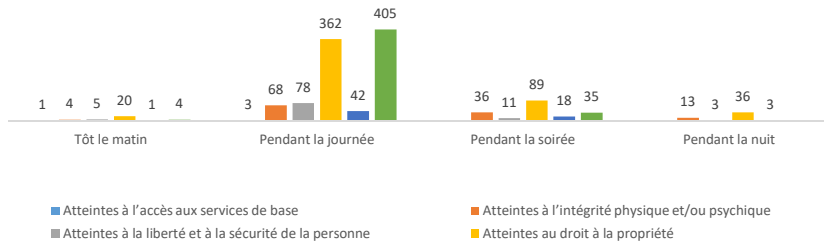
Ce mois-ci, il est majoritairement des personnes sans activité qui ont été touché par des violations, surtout des mouvements de population forcé et des atteintes au droit à la propriété. Etant donné leur statut socio-économique, les personnes sans activité sont vulnérable et particulièrement impacté par ces violations.

Lieux des violations



Avec 68%, les violations ont plus fréquemment eu lieu au domicile de la victime. Il s'agit surtout des mouvements de population forcé et des atteintes au droit à la propriété. Les axes routiers et le centre de la ville/village restent des autres lieux principaux des violations.

Tranches horaires des violations



La majorité des violations se sont produites pendant la journée (entre 7h et 17h) surtout les mouvements de population forcé, les atteintes au droit à la propriété et atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne.

Un nombre considérable des atteintes au droit à la propriété a également été documentée pendant la soirée, entre 17h et 22h et pendant la nuit (entre 22 h et 5h). Les violations sont eu limitées tôt le matin (entre 5h et 7h).

VI - Recommandations

Acteurs concernés	Actions recommandées	Zones d'intervention	Suivi du Cluster
Gouvernement du Mali	Le Gouvernement doit enquêter de manière approfondie sur les allégations de violations et abus de droit de l'homme commis par les forces de défense et de sécurité sur la population, qui ont continué à être documentées pendant le mois de juin, et en outre, dans la deuxième note trimestrielle sur les tendances des violations et abus de droit de l'homme au Mali, par la Division de droit de l'homme et de la protection de la MINUSMA.	National	Note de plaidoyer adressée à l'EHP pour un engagement en vertu du respect des droits de l'homme. Adoption de la Stratégie de Protection de l'EHP avec un objectif stratégique sur le plaidoyer axes sur les droits.
Gouvernement du Mali	La poursuite des actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains doit se faire pour mettre fin au climat d'impunité. Celui-ci a de nombreuses répercussions, dont le manque de confiance des populations envers les institutions de l'Etat, la non-dénonciation des incidents par les victimes faute d'impact et l'impression donnée aux auteurs que leurs actes n'ont pas de conséquence.	National	
Gouvernement du Mali	Il est important d'introduire des politiques et mécanismes appropriés pour régler pacifiquement et équitablement la question de l'accès et de la distribution des terres dans les zones rurales, qui constitue une cause profonde du conflit existant dans le centre et le nord du Mali.	National	Lancement du GT-LTPRN pour améliorer l'analyse et la coordination sur ces thématiques. Production d'une note d'analyse sur les mécanismes communautaires comme outil de protection.
Gouvernement du Mali	Des actions doivent être poursuivies afin d'encourager et favoriser le redéploiement des autorités étatiques dans les zones où elles sont absentes.	Zones touchées par le conflit	
Gouvernement du Mali	Pour mettre fin à la pratique de l'esclavagisme, le Gouvernement doit prendre des mesures réelles pour criminaliser le système d'esclavage et poursuivre les auteurs et complices de la discrimination et violence systématique.	National	
Gouvernement du Mali	La mise en œuvre de l'accord de paix au Mali demeure incomplète et laborieuse cinq ans après sa signature. La rivalité et les affrontements violents entre les groupes armés signataires de l'accord de paix est une manifestation de la crise au sein de la coalition. Les parties signataires doivent accélérer les efforts pour instaurer les réformes de fond prévues par l'accord de 2015.	National	
Gouvernement du Mali	La tendance observée des attaques sur les véhicules publics dans le centre et au sud du pays depuis le dernier trimestre de l'année a entraîné des nombreuses personnes tuées et blessées. Une meilleure sécurisation des routes/axes routiers au centre est nécessaire pour réduire ces attaques perpétrées contre les véhicules publics.	Centre du pays	
Gouvernement du Mali	Le gouvernement malien doit adhérer aux principes de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, créer des environnements d'apprentissage protecteurs et suivre les directives pour protéger les écoles contre l'utilisation par des groupes armés étatiques et non étatiques.	National	

Gouvernement du Mali	Le processus de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) doit être priorisé pour combattre la prolifération des armes légères et de guerre.	National	
Toutes les parties au conflit	Toutes les parties au conflit ont l'obligation de protéger la population civile. Les parties aux conflits doivent distinguer en tout temps les 'objectifs militaires' des personnes ou biens à caractère civil. L'utilisation de civils comme boucliers humains est interdite.	National	Programmes de l'organisation Geneva Call qui oeuvrent dans ce sens.
FDS et MINUSMA	Des mesures de désescalade et le renforcement des mécanismes de protection des civils (notamment le système d'alerte précoce) dans les cercles de Koro, Badiagara et Bankass sont nécessaires pour freiner les attaques qui sont devenues plus fréquentes, répétitives et violentes depuis le mois de mai et ont juste légèrement diminué pendant la saison des pluies.	Cercles de Koro, Badiagara, Bankass	Coordination et partage d'information avec la section PoC MINUSMA.
Acteurs humanitaires	Il est nécessaire de multiplier les activités de protection à base communautaire en vue de mitiger les menaces auxquelles sont exposées les populations civiles (plan de protection communautaire, dialogue et sensibilisation).	Cercles de Koro, Badiagara, Bankass, Douentza	Note sur les mécanismes communautaires de protection comme outil de protection.
Acteurs humanitaires	Au sujet de l'esclavagisme par ascendance, le Cluster Protection doit renforcer son plaidoyer, sensibiliser des acteurs divers sur la thématique, soutenir la médiation et la protection des victimes d'esclavagisme. Face aux conflits sociaux qui continuent à s'aggraver et le risque susceptible de causer des déplacements forcés, le Cluster Protection doit contribuer aux efforts visant une abolition de la pratique.	National	
GT-Cohésion Sociale de Mopti	Il convient d'explorer la possibilité de renforcer les activités de médiation et de cohésion sociale dans le cadre des conflits inter- et intra-communautaires qui s'exacerbent dans la région du Centre.	Balajina, Berdosso et Borko	
Cluster Protection, Cluster Santé	Il convient de renforcer la documentation des attaques contre les installations de santé et de mener un plaidoyer conjoint.	National	Note de plaidoyer conjointe sur la protection de la mission médicale a été publié au mois d'octobre.
Acteurs humanitaires	Réponse adéquate pour soutenir la réintégration des PDI retournés dans la commune de Koro suite aux accords de paix entre Dozo et Peulh.	Koro	
Système de monitoring de Protection	Il convient de mieux comprendre les obstacles et analyser la possibilité de renforcer la couverture du monitoring de protection dans la région de Kidal en vue d'assurer une meilleure compréhension de la situation de protection.	Kidal	Evaluation en cours.
Acteurs de Protection, MINUSMA DDH	Le risque d'exactions par les FDS est jugé élevé par les partenaires du monitoring et doit être considéré par le Cluster Protection et les membres de la communauté humanitaire comme un élément d'early warning.	National	Pour alerter l'Equipe Humanitaire Pays une note de plaidoyer a été partagée par le Cluster Protection.
Acteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est nécessaire de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des groupes radicaux et des milices d'autodéfense sur le respect des textes de droit en matière de conflit et la protection des populations civiles, notamment les femmes et les enfants.	Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal	
Acteurs de Protection, MINUSMA DDH	Il est important d'investir dans les mécanismes de médiation pour la désescalade de la violence et éviter le cycle des représailles.	Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal	

<p>Gouvernement du Mali, Acteurs de Protection, MINUSMA DDH</p>	<p>Dans une situation où la population fait face à un blocus par des parties au conflit et est empêchée d'accéder aux services de base, la négociation pour établir un corridor humanitaire doit être priorisée par toutes les parties. En absence d'accès humanitaire, l'implication des militaires dans les actions humanitaires (par exemple livraison des vivres) doit impérativement se limiter à des situations de derniers recours et suite à une coordination effective avec les acteurs humanitaires. Par conséquent, le respect des principes de coordination civilo-militaire en vigueur doit être garanti, notamment concernant la distinction entre le mandat humanitaire et les actions militaires.</p>	<p>En général et au particulier applicable dans le village de Farabougou, commune de Dogofry, cercle de Niono, région de Ségou</p>	
---	---	--	--

VII - Annexes

Annexe 1 – Carte des incidents de protection (Juin 2021)

Annexe 2 – Carte des alertes flash (Juin 2021)

Annexe 3 – Carte de l'indice de risque (Juin 2021)

Annexe 4 – Liste des incidents (Juin 2021)

Annexe 5 – Zone de couverture du monitoring de protection (2021)

Annexe 6 - Evolution de la sévérité de protection (janvier - juin 2021)

Lien du dashboard interactif : <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrjoiODFiYWYzNjktMmQyMC00ZThmLTk5NDYtZDVhOTI4Y2YxYjU4IiwidCI6ImU1YzM3OTgxLTY2NiQINDEzNC04YTBjLTY1NDNkMmFmODBiZSIsImMiOiIh9>